

PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA PDA

La Société de la Place des Arts de Montréal exploite une entreprise de diffusion des arts de la scène et accueille plus de mille spectacles par année et environ un million de spectateurs dans les salles de spectacles dont elle a la gestion à Montréal et à Joliette. Son vaste complexe immobilier de Montréal est aussi occupé par de nombreux commerces et est un levier de développement économique, culturel et social. D'importants travaux de réfection de toutes ses salles et de son esplanade sont en cours jusqu'en 2019 afin de lui permettre de maintenir son potentiel d'attraction dans un marché extrêmement concurrentiel. De plus, elle doit se déployer plus efficacement dans l'univers numérique dans le cadre de ses activités afin de garder contact avec son public.

1. Qualifications générales préalables :

L'administrateur doit :

- Occuper une fonction qui ne le place pas en situation de conflit d'intérêts avec la Société;
- Être reconnu dans son milieu pour son expertise, sa compétence professionnelle, son influence, son leadership, son intégrité et son implication et avoir une réputation d'envergure;
- S'engager à investir le temps nécessaire dès son entrée en fonction pour acquérir une solide connaissance des particularités de fonctionnement de la Place des Arts, de ses enjeux et de ses défis et s'engager à consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil et à ses comités;
- Posséder une expérience pertinente comme administrateur ou dirigeant d'organismes ou de sociétés;
- Avoir un intérêt reconnu pour les arts et la culture.

2. Qualifications requises de tous les membres :

L'administrateur doit :

- Avoir l'aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre les enjeux culturels, économiques et politiques reliés aux activités de la Société;
- Avoir un haut niveau d'intégrité, d'éthique, de discrétion et de probité;
- Avoir un jugement éclairé et un esprit analytique pour être en mesure de comprendre des situations ou problèmes complexes, de tenir compte du point de vue des diverses parties intéressées de façon impartiale, d'émettre des conseils judicieux et de participer activement aux travaux du conseil;
- Avoir l'aptitude à apprécier l'impact des enjeux, des politiques et des décisions de l'organisation et être en mesure d'influencer l'orientation des travaux du conseil;
- Avoir un esprit d'équipe permettant de travailler à l'avancement des travaux du conseil et être solidaire des positions du conseil;

3. Qualifications requises pour le conseil pris dans son ensemble et pour les postes à pourvoir :

Les administrateurs doivent posséder des compétences et de l'expérience dans l'un ou les domaines suivants :

- Domaine des arts et gestion culturelle;
- Finances et comptabilité avec titre professionnel – obligatoire;
- Gestion des affaires, commerce de détail;
- Droit corporatif et des affaires ou droit immobilier;
- Architecture et ou ingénierie en bâtiment;
- Philanthropie et Levée de fonds;
- Marketing, gestion de marques et économie numérique;
- Ressources humaines et relations de travail;
- Relations publiques et communications.

L'administrateur doit posséder des compétences et l'expérience appropriées à l'exercice de ses fonctions et aux objets poursuivis par la Société. Une certification universitaire d'administrateur de sociétés serait un atout. La Société souhaite le maintien de la parité hommes/femmes au sein du conseil.